

Séance ordinaire du 11 mai 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi onze mai deux mille vingt à dix-sept heures trente et un, par visioconférence et au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

---

#### **CE-2020-04-74**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 11 mai 2020.

---

#### **CE-2020-04-75**

##### **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2020**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 mai 2020.

---

#### **CE-2020-04-76**

##### **Décret relatif à l'accès au public des séances du conseil de la Ville et abrogation de la résolution CV-2020-02-44 « Décret de huis clos pour les séances du conseil de la Ville »**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de ratifier et décréter que le public n'a pas accès à l'hôtel de ville, situé au 2175, chemin du Fleuve, et ne peut pas participer aux séances tenues par le conseil de la Ville, pour une période indéterminée, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, de même que d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer à ces séances par téléphone ou par visioconférence;
  - d'abroger en conséquence la résolution CV-2020-02-44 « Décret de huis clos pour les séances du conseil de la Ville », car elle n'est plus requise.
- 

#### **CE-2020-04-77**

##### **Aide financière au Comptoir alimentaire Le grenier**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de ratifier et d'accorder une aide financière de 20 000\$ au Comptoir alimentaire Le grenier, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, à même le *Fonds de*

*prévoyance destiné aux organismes ciblés pour les soutenir dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de vulnérabilité.*

---

#### **CE-2020-04-78**

##### **Aide financière au Centre aide et prévention jeunesse Lévis**

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de ratifier et d'accorder une aide financière de 13 020 \$ au Centre aide et prévention jeunesse Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, à même le *Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour les soutenir dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de vulnérabilité.*

---

#### **CE-2020-04-79**

##### **Condoléances aux membres de la famille du docteur Pierre Auger**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille du docteur Pierre Auger.

---

#### **CE-2020-04-80**

##### **Demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour la réalisation de travaux d'infrastructures par la Ville dans le cadre des contrats d'entretien des frégates militaires par le Chantier Davie Canada inc.**

[Document d'aide à la décision DEV-2020-065](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de soumettre une demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour le financement des travaux d'infrastructures municipales et connexes qui s'avèrent nécessaires à la réalisation des contrats d'entretien des frégates militaires par le Chantier Davie Canada inc., considérant que ces contrats d'envergure bénéficieront à près d'un millier de fournisseuses et fournisseurs et sous-traitantes et sous-traitants répartis dans une douzaine de régions administratives du Québec, ainsi qu'au gouvernement du Québec lui-même, et ce, en termes de recettes fiscales diverses au cours des 20 années à venir;
  - de transmettre une copie de la résolution à être adoptée par le conseil de la Ville au Premier ministre du Québec, au ministre des Transports du Québec, au ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec, à la ministre déléguée au développement économique régional et ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, ainsi qu'aux députés de Lévis et des Chutes-de-la-Chaudière.
- 

#### **CE-2020-04-81**

##### **Maintien du processus décisionnel et de la procédure référendaire**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que le processus décisionnel et la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la

loi, à l'égard des projets de règlement et du règlement suivants sont maintenus, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 :

- Projet de règlement RV-2020-20-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser les classes d'usages C314 et C315 dans la zone M1734, Avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)  
Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-036;
- Projet de règlement RV-2020-20-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser et encadrer l'implantation de conteneurs pour la récupération de vêtements et articles usagés)  
Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-037;
- Projet de règlement RV-2020-20-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des usages de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), maison des aînées ou aînés et maison alternative dans la zone H0817, sur la rue Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)  
Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-049;
- Projet de règlement RV-2020-20-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier la classe d'usage H10 (12 logements), retirer les exigences spécifiques de toit plat, stationnement souterrain et écran tampon dans la zone H0464, rue du Grand-Tronc, secteur Saint-Rédempteur)  
Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-057;
- Règlement RV-2020-20-32 décrétant des travaux de construction d'un édifice municipal multifonctionnel et l'acquisition de terrains requis à cette fin ainsi qu'un emprunt  
Document d'aide à la décision GEN-2020-041.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

**CE-2020-04-82**

**Levée de la séance**

La séance est levée à 17 h 38.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---